

Appel à projets Mobil'UP Fabrication de mobilier à partir de matériaux de construction de récupération

Notice pour la seconde phase

La seconde phase de l'appel à projets permettra de départager les lauréats de la première phase sur la base de prototypes et d'un dossier final. Ces éléments seront évalués selon les critères de sélection indiqués au point 7.2 du règlement de l'appel à projets.

Le lauréat de la seconde phase se verra attribuer le budget proposé dans la partie 5 du dossier final - voir point 2 ci-dessous - (dans la limite de 8.000€ TVA incl.) pour fabriquer l'ensemble du mobilier destiné à meubler le module passif durable. **La liste exhaustive des mobiliers à fabriquer sera proposée par le candidat dans le dossier final (voir point 2.e. ci-après) et validée conjointement avec le CDR avant la délibération finale du jury.**

1. Prototypes

Chaque mobilier décrit dans le règlement de l'appel à projets devra faire l'objet d'un prototype, excepté l'espace de rangement de +/- 2 m³ destiné au matériel pédagogique. Ainsi les prototypes devront permettre :

- À une personne de s'asseoir
- A une personne de prendre des notes confortablement
- A une personne de ranger ses affaires de manière sécurisée

L'équipe reste libre de développer d'autres prototypes si elle le souhaite.

L'ensemble de ces prototypes devront répondre aux exigences décrites notamment au point 3 du règlement de l'appel à projets.

Les prototypes devront être livrés et montés **au plus tard le 13 février 2015 avant 16h** à l'adresse qui vous sera communiquée début janvier 2015 (le lieu sera situé en Région de Bruxelles Capitale).

2. Dossier final

Le dossier devra parvenir au plus tard le 13 février 2015 avant 16h au CDR Construction (physiquement : avenue François Malherbe 42, 1070 Anderlecht ; ou électroniquement : info@cdr-brc.be). Il contiendra les rubriques suivantes :

- a. **Le projet d'ameublement** : décrivez votre concept (en insistant sur sa modularité, sa fonctionnalité,...), joignez des plans décrivant les configurations possibles des mobiliers dans l'espace imparti.

- b. **Les mobiliers** : Décrivez pour chaque prototype ses caractéristiques (matière, provenance, dimensions, fixations...). Indiquez le nombre d'heures passées à la réalisation de chacun, les difficultés rencontrées, les solutions trouvées.

- c. **Les matériaux** : décrivez comment vous vous êtes approvisionné, ce que vous avez acquis et à quel coût, comment vous vous êtes assuré de la compatibilité sanitaire des matériaux, les difficultés que vous avez rencontrées, et la manière dont vous comptez vous approvisionner pour réaliser l'ensemble du mobilier si vous gagnez la phase 2.

- d. **La réplification** : indiquez comment vous comptez répliquer les prototypes si vous gagnez la seconde phase : qui va travailler, selon quel processus de fabrication (en tenant compte des apprentissages liés à la fabrication des prototypes), avec quels outils.

- e. **Le coût** : dans le cas où vous gagneriez la seconde phase, détailler la liste exhaustive de tous les mobiliers que vous devez réaliser (l'ensemble doit répondre aux exigences formulées au point 3 du règlement de l'appel à projets) ainsi que pour chacun le nombre d'heures de travail estimé et le coût prévu. Le budget global de réplification ne doit pas dépasser 8.000 € et sera le budget dont vous disposerez si vous gagnez la seconde phase.